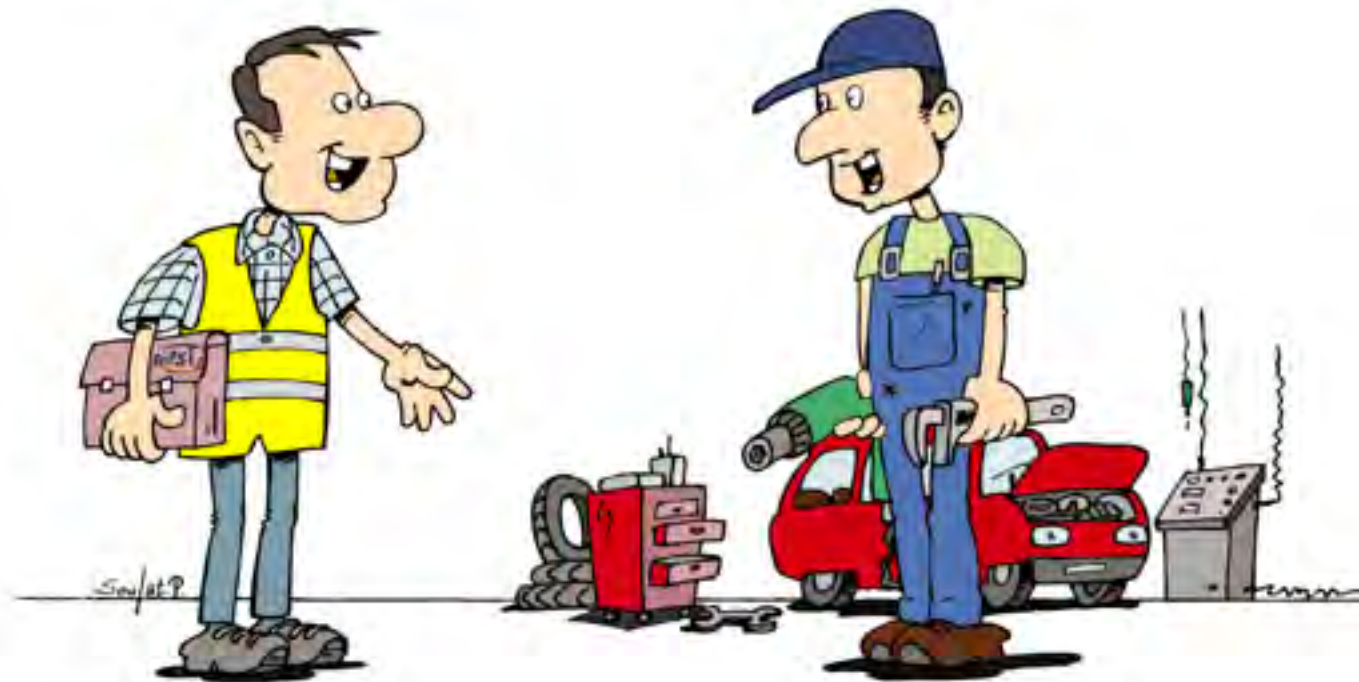


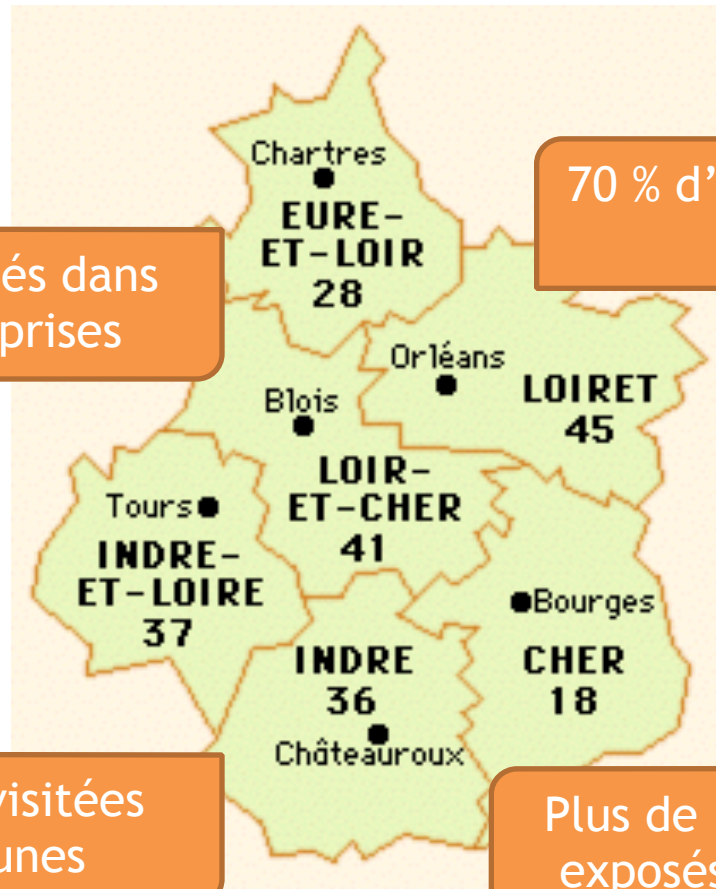
UNE ACTION PARTENARIALE DANS LA REPARATION AUTOMOBILE

Services de Santé au Travail de la Région Centre
CNPA Centre
Directe Centre
Carsat Centre



Absence de conflits d'intérêts déclarés par l'intervenant

Secteur de la réparation automobile Région Centre-Val de Loire



13 350 salariés dans
2780 entreprises

70 % d'entreprises de moins
de 10 salariés

34 % des entreprises visitées
emploient 1 à 2 jeunes
travailleurs

Plus de 10% des salariés sont
exposés à au moins un CMR

Secteur de la réparation automobile

Région Centre-Val de Loire

- Un secteur beaucoup étudié mais où la prévention doit être renforcée:
 - Absence de DUER dans 1/3 des entreprises
 - 33% des entreprises prennent en compte le risque chimique dans leur DUER
- Un secteur avec une forte représentation des TPE augurant d'une faible prévention
- Au niveau national, la prévention s'améliore sensiblement avec la taille de l'entreprise

Objectifs

Accompagner les chefs d'entreprises dans une démarche d'évaluation du risque chimique débouchant sur un plan d'action



Réduire l'exposition des salariés aux agents CMR

Démarche locale SST 18-36
CNPA, Direccte, Carsat



Démarche régionale et
partenariale

Construction des données projet au niveau local SST 18 et 36 - Carsat - Direccte - CNPA

Recueil de données

Rédaction d'un
rapport intermédiaire

Définition de 5
axes prioritaires



Pilotage

Construction de l'action régionale



Service
de Santé
au Travail



Démarche commune

Déploiement

Suivi

Recueil de données

CMR retenus dans le cadre de l'étude

Au niveau européen : CMR 1/1A – 2/1B – 3/2 (ancien et nouveau système de classification)

Au niveau international : Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) 1 – 2A – 2B

Agents chimiques non retenus

Les naphtas : la classification de ces dérivés du pétrole est accompagnée d'une note ou « nota » concernant le risque cancérigène/mutagène. Ces agents chimiques ne sont pas retenus si la classification du composant sur la FDS n'indique pas d'effets CMR (que le nota soit mentionné ou non).

L'éthanol : classé par le CIRC dans le groupe 1 (cancérigène avéré) mais par ingestion excessive et répétée ce qui n'est pas le cas lors d'exposition professionnelle.

Les agents CMR émis par les procédés sont également retenus comme par exemple :

- Les huiles usagées,
- Les fumées de soudage,
- Les poussières de frein,
- Les gaz et fumées d'échappement,
- Les poussières de ponçage...

Etude CMR dans les garages -bilan intermédiaire - janvier 2013

Disponible sur <http://www.centre.directe.gouv.fr>

Construction des données projet au niveau local SST 18 et 36 - Carsat - Direccte - CNPA

Recueil de données

Rédaction d'un
rapport intermédiaire

Définition de 5
axes prioritaires



Pilotage

Construction de l'action régionale



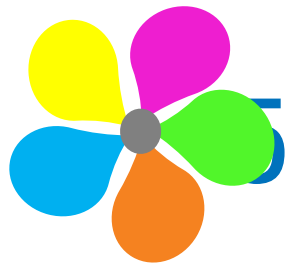
Service
de Santé
au Travail



Démarche commune

Déploiement

Suivi



5 axes de travail retenus

- Substituer les produits CMR par des produits moins dangereux
- Réduire l'exposition des travailleurs aux fumées et gaz d'échappement
- Réduire l'exposition des travailleurs lors du nettoyage des freins (poussières de freins, solvants)
- Réduire l'exposition des travailleurs aux poussières de ponçage
- Mettre en œuvre la traçabilité des expositions des salariés

Construction des données projet au niveau local SST 18 et 36 - Carsat - Direccte - CNPA

Recueil de données

Rédaction d'un
rapport intermédiaire

Définition de 5
axes prioritaires



Pilotage

Construction de l'action régionale



Service
de Santé
au Travail



Démarche commune

Déploiement

Suivi

Un support de la communication des travaux du groupe par une **plaquette** éditée par la DIRECCTE

La prévention du risque chimique dans le secteur de la réparation de véhicules

Accompagnement pour les entreprises de moins de 20 salariés



Partenaires

AFDT 18 (Association Interprofessionnelle de Prévention et de Santé au Travail du Cher)
Technique Lemoine
41 rue Maurice Pég
02 30 000
14000 Bourges cedex
Tel: 02 46 23 27 40

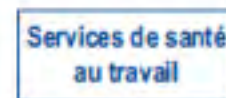
AFSPT 36 (Association Interprofessionnelle pour la Santé et le Bien-être du Travail de l'Indre)
Zone des Chéniers
Quai Deshermes
BP 100
36000 Châteauneuf
Tel: 02 54 29 42 90
www.afspt36.com

ARS 42
31 rue Jean-Baptiste
02 73 142
28008 Châteauneuf
Tel: 02 37 23 15 00
Fax: 02 37 30 28 33

CNPA (Commissariat National des Professions des Automobiles)
Maison des entreprises
11 rue Valée Mallard
41118 Sirey cedex
Tel: 02 54 74 09 67
www.cnpa.fr

RST
89 Centre
275, rue Gustave de Molay
41100 Sirey cedex
Tel: 02 54 208 600
www.rst.fr

Centre Centre
35 rue de Normandie
41001 Orléans cedex 1
Tel: 02 38 41 10 00
www.centre-centre.fr



Disponible sur <http://www.centre.direccte.gouv.fr>

Julie Vonarx

Démarche d'accompagnement

ETAPE

QUI ?

COMMENT?

Présentation de la démarche	CNPA, Service de Santé au Travail	- Réunions collectives organisées par le CNPA
Demande d'intervention pour un accompagnement à l'évaluation de	Les garages ciblés ont moins de 20 salariés	Le chef d'entreprise prend contact avec le CNPA ou son

Evaluation

ETAPE

QUI ?

COMMENT?

Inventaire des produits chimiques utilisés dans l'entreprise	Chef d'entreprise accompagné du CNPA ou du SST ou d'un	Grille de recueil
Recueil des fiches de données de sécurité en version informatique ou papier auprès des fournisseurs	Chef d'entreprise accompagné du CNPA ou SST ou d'un prestataire	<ul style="list-style-type: none">- Lettre d'appui des préventeurs auprès des fournisseurs si nécessaire- FDS conforme à la réglementation datant de
Analyse des FDS et évaluation du risque chimique lié aux produits utilisés ou générés au poste de travail par la visite des ateliers	Chef d'entreprise accompagné du CNPA ou SST ou d'un prestataire	<ul style="list-style-type: none">- Outil SST en région Centre reprenant la méthodologie INRS- Le Chef d'entreprise peut recourir à un consultant qui emploie sa propre méthodologie

Evaluation

ETAPE

QUI ?

COMMENT?

Restitution des résultats à l'entreprise dont :

- **l'identification des CMR**
- **les préconisations pour adapter les moyens de protection aux risques identifiés**

-
Aide à la mise en place des fiches de

SST ou CNPA

-Un rapport d'intervention sera remis au chef d'entreprise ou les résultats pourront être intégrés à la fiche d'entreprise

- Remise des Fiches CNPA

Identification des CMR

- 34% des garages utilisent des produits contenant des CMR pour le nettoyage dégraissage des pièces
- 84% des garages ayant une activité de peinture utilisent des produits CMR
- 21% des garages réalisant des opérations sur les freins utilisent des nettoyants freins contenant du n-hexane
- 66% des garages n'ont aucun dispositif de captage des gaz d'échappement pour les opérations sur moteurs allumés

Identification des CMR-Exemple

Produit	Substance	Conc.	Classification
CARSYSTEM MULTI GREEN	styrène	10-25%	CIRC 2B
2K Filler 540 Grey	Ethylbenzène	<25%	CIRC 2B
2K HS Premium Clear 420	dilaurate de dibutylétain	0.1-0.25%	Muta. Cat. 3; R68 Repr. Cat. 2; R60, R61
2K HS Fast Clear 420	dilaurate de dibutylétain	0.25-0.5%	Muta. Cat. 3; R68 Repr. Cat. 2; R60, R61
Universal Hardener	Ethylbenzène	1-3%	CIRC 2B
Fade Out Agent	Ethylbenzène	<25%	CIRC 2B
DILUANT DE NETTOYAGE MIXTE	n-hexane	<0.1%	Repr. Cat. 3; R62
	ethylbenzène	<10%	CIRC 2B
	toluène	<5%	Repr. Cat. 3; R63
	cumène	<0.4%	CIRC 2B

Préconisations-Exemple

- Substitution
- Diminuer l'exposition aux gaz et fumées d'échappement



- Fontaine de nettoyage
- Ponceuses aspirantes...

Evaluation

ETAPE

QUI ?

COMMENT?

Restitution des résultats à l'entreprise dont :

- **l'identification des CMR**
- **les préconisations pour adapter les moyens de protection aux risques identifiés**

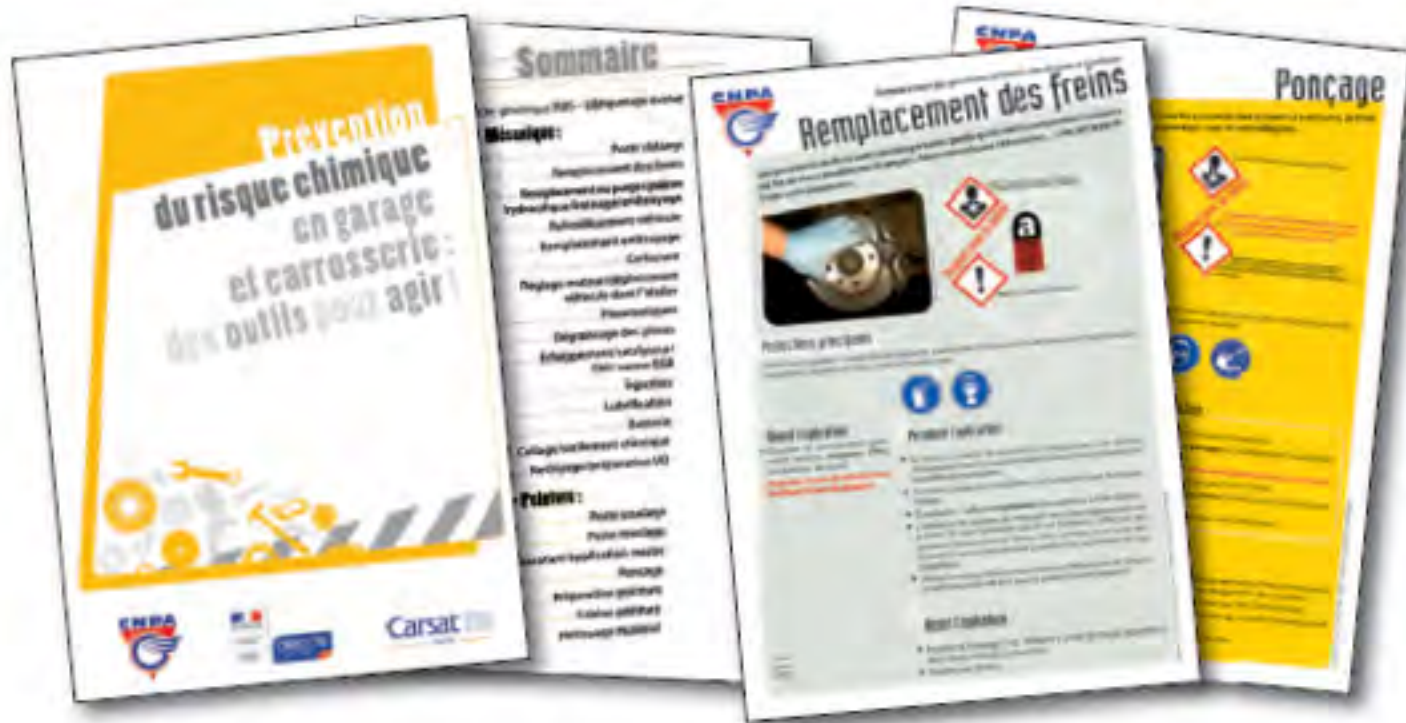
-
Aide à la mise en place des fiches de

SST ou CNPA

-Un rapport d'intervention sera remis au chef d'entreprise ou les résultats pourront être intégrés à la fiche d'entreprise

- Remise des Fiches CNPA

Fiches CNPA par métier et par tâche financées par la CARSAT



<http://www.inrs.fr/metiers/commerce-service/garage/fiches-de-poste.html>

Mise en œuvre du plan d'action

ETAPE

QUI ?

COMMENT?

Choix du matériel préconisé dans le plan d'action	Chef d'entreprise après avis du CNPA ou le SST	-Catalogue de produits sélectionnés par le CNPA (possibilité d'achats groupés)
Demande d'AFS pour une aide à l'investissement de matériel pour réduire les expositions avec prise en compte du coût de l'évaluation du risque effectuée	Chef d'entreprise accompagné par le CNPA ou le SST	Faire la demande auprès du service Prévention de la Carsat

Aide au cahier des charges par la CARSAT

Aide au cahier des charges
Aide de pontage

Aide au cahier des charges
Gaz d'échappement
Véhicules automobiles légers et poids lourds

Aide au cahier des charges
Outils et perçage

Aide au cahier des charges
Blocs de préparation des peintures
(Mélange, presse, arrosage)

Aide au cahier des charges
Cylindre à air comprimé

Mise en œuvre du plan d'action

ETAPE

QUI ?

COMMENT?

Choix du matériel préconisé dans le plan d'action	Chef d'entreprise après avis du CNPA ou le SST	-Catalogue de produits sélectionnés par le CNPA (possibilité d'achats groupés)
Demande d'AFS pour une aide à l'investissement de matériel pour réduire les expositions avec prise en compte du coût de l'évaluation du risque effectuée	Chef d'entreprise accompagné par le CNPA ou le SST	Faire la demande auprès du service Prévention de la Carsat

Une **AFS**
mise en œuvre par
la CARSAT pour
soutenir le projet :

-> aide à l'EVR ch

-> aide à
l'investissement

Prévenir
les risques professionnels
dans les garages
et les métiers de l'automobile

L'aide financière
de la Carsat Centre



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELLS
L'association de la Carsat Centre

Mise en œuvre du plan d'action

ETAPE

QUI ?

COMMENT?

Vérification de l'efficacité des dispositifs de captage des gaz et fumées d'échappement, des poussières

Carsat

Intervention du Centre de mesures physiques de la Carsat. Remise d'un rapport

Demande de paiement de l'aide financière simplifiée relative au matériel

Chef d'entreprise

Des justificatifs administratifs et financiers à la Carsat

Suivi de l'action

CNPA ou SST

Réalisation d'une fiche de suivi de l'action

Construction des données projet au niveau local SST 18 et 36 - Carsat - Direccte - CNPA

Recueil de données

Rédaction d'un rapport intermédiaire

Définition de 5 axes prioritaires



Pilotage

Construction de l'action régionale



Service de Santé au Travail

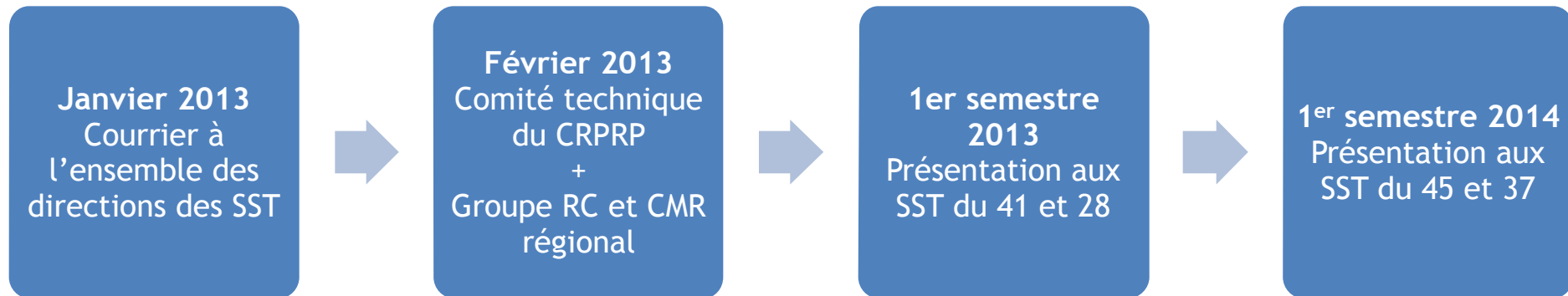


Démarche commune

Déploiement

Suivi

Déploiement régional



Construction des données projet au niveau local

SST 18 et 36 - Carsat - Direccte - CNPA

Recueil de données

Rédaction d'un rapport intermédiaire

Définition de 5 axes prioritaires



Pilotage

Construction de l'action régionale



Service de Santé au Travail



Démarche commune

Déploiement

Suivi

Résultats

- Les 6 SST de la région participent à l'action
- Sensibilisation de plus de 320 entreprises
- Plus de 65 entreprises accompagnées individuellement
 - 80% de moins de 20 salariés
- 75 aides financières simplifiées
- 1000 fiches CNPA distribuées
- Médecins du travail apparaissent prescripteurs
- Implication importante des IPRP et du CNPA

Conclusion

- L'action se poursuit : recueil de données , déploiement auprès des entreprises et suivi
- Un des axes prioritaires reste à travailler : la substitution
 - Démarche difficile pour les TPE
 - Pas de base de données regroupant l'ensemble des FDS récoltées dans les garages en région Centre
 - Intérêt du travail réalisé par les régions Rhône-Alpes et Alsace
- Risque chimique : sensibilisation difficile
 - AFS : TMS > Chimique
- Faible participation aux réunions collectives : réflexion en cours sur un nouveau format ou sur une nouvelle approche
- Intérêt de la branche pour toucher les professionnels

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Julie Vonarx